



FEUILLE DE ROUTE

DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. LES RAISONS ET PRINCIPES CONDUISANT À ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE DU DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ.....	5
1.1. Une stratégie volontaire de l'ASNR pour conforter son positionnement	5
1.2. Le dialogue avec la société répond à une exigence du législateur et contribue à la préservation d'un bien commun : la sûreté nucléaire et la radioprotection.....	5
1.3. Le dialogue avec la société est un marqueur de la création de l'ASNR reposant sur un historique riche et profitant d'une nouvelle impulsion pour innover	6
1.4. S'appuyer sur les compétences internes d'ingénierie de la participation.....	7
1.5. L'éclairage du HCTISN.....	8
2. L'AMBITION DE L'ASNR EN TERMES DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ	9
3. UN PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE DU DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ	11
3.1. Pilotage du dialogue avec la société	11
3.1.1. Un service dédié à l'ingénierie de la participation, aux partenariats et réseaux	11
3.1.2. Un comité interne pour le dialogue avec la société	11
3.2. Gouvernance et impulsion pluraliste du dialogue de l'ASNR.....	11
3.2.1. Le rôle déterminant du HCTISN	11
3.2.2. Remontée des attentes en matière de recherche au comité scientifique et au collège.....	12
3.2.3. Think tank dédié à l'appui scientifique en ingénierie de la participation.....	12
4. UNE FEUILLE DE ROUTE STRUCTURÉE ET PRIORISÉE AUTOUR DE GRANDES THÉMATIQUES ET DE JALONS STRUCTURANTS	13
4.1. Principaux sujets d'intérêt sociétaux qui sont ancrés dans des processus.....	13
4.1.1. Réacteurs de production nucléaire : réexamens et prolongations d'exploitation	13
4.1.2. Projets de construction de réacteurs EPR2.....	15
4.1.3. Projets de petits réacteurs modulaires et combustibles associés	16
4.1.4. Usines de fabrication et gestion du combustible : nouvelles usines, fiabilisation et pérennisation des usines existantes.....	16
4.1.5. Déchets, démantèlement, assainissement.....	18
4.2. Principaux sujets d'intérêt transversaux pour la société	19
4.2.1. Changement climatique	19
4.2.2. Surveillance de la radioactivité dans l'environnement (naturelle et artificielle)	19
4.2.3. Santé (population, travailleurs, médical), santé environnementale.....	21
4.2.4. Préparation à la crise (urgence et post-accident).....	24
4.3. Un dialogue continu de la construction des connaissances à la décision et son contrôle	25
4.3.1. Dialogue sur les recherches	25
4.3.2. Recherches et études participatives.....	26
4.3.3. Dialogues de l'expertise à la décision	27
4.3.4. Participation aux inspections	28
4.3.5. Échanges sur des sujets d'actualité	28
4.3.6. Construction pluraliste des politiques publiques.....	29
4.3.7. Médiation scientifique et diffusion de la culture de la radioprotection	30

1. LES RAISONS ET PRINCIPES CONDUISANT À ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE DU DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ

1.1. UNE STRATÉGIE VOLONTAIRE DE L'ASNR POUR CONFORTER SON POSITIONNEMENT

L'ASNR est l'Autorité indépendante en charge de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Pour remplir les responsabilités qui lui ont été confiées par le législateur, l'Autorité s'appuie sur les meilleures connaissances scientifiques, sur ses capacités d'expertises, ses compétences et son retour d'expérience, ainsi que ses pouvoirs de contrôle et de police. Pour conduire son action, construire ses décisions, et asseoir son autorité, elle conduit un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes, locales et nationales.

Pour l'ASNR, le dialogue revêt différentes formes complémentaires : transparence, information, communication, pédagogie, implication et participation des acteurs de la société pour leur permettre de se saisir des enjeux de sûreté nucléaire et de radioprotection. Ainsi, il s'agit d'accompagner la montée en compétence, de mobiliser des personnes concernées, de mettre en dialogue et en débat des questions complexes, depuis la construction des connaissances, jusqu'à la prise de décision, et leur contrôle, avec les commissions locales d'information (CLI) et leur association nationale (l'ANCCLI), ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes.

Ce dialogue ne constitue pas, en revanche, un partage de la décision qui demeure la responsabilité pleine et entière de l'ASNR.

1.2. LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ RÉPOND À UNE EXIGENCE DU LÉGISLATEUR ET CONTRIBUE À LA PRÉSERVATION D'UN BIEN COMMUN : LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

La sûreté nucléaire et la radioprotection relèvent d'un intérêt général et sont un bien commun, national et international. À ce titre, le dialogue avec la société est essentiel : il constitue un levier majeur pour renforcer la compréhension mutuelle et consolider la confiance.

Le droit des citoyens relatif à l'accès à l'information, à la participation aux processus décisionnels concernant des projets ayant un impact environnemental, ainsi qu'à l'accès à la justice en matière d'environnement est reconnu au niveau international, et européen, au travers de la Convention d'Aarhus, adoptée le 25 juin 1998 et traduite dans plusieurs directives européennes.

En France, ce droit est repris dans la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution, ainsi que dans le code de l'environnement. Les lois relatives à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « TSN » de 2006), à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « TECV » de 2015) et à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (loi n°2024-450 du 21 mai 2024) ont successivement précisé les droits et devoirs des acteurs du nucléaire.

Le dialogue entre l'ASNR et la société civile constitue une démarche volontaire qui dépasse les obligations issues des textes de loi. Assurer un continuum de la participation de la société, relativement à l'ensemble des activités de l'ASNR, est un levier essentiel pour renforcer la robustesse de ses travaux et la qualité de ses décisions.

1.3. LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ EST UN MARQUEUR DE LA CRÉATION DE L'ASNR REPOSANT SUR UN HISTORIQUE RICHE ET PROFITANT D'UNE NOUVELLE IMPULSION POUR INNOVER

S'appuyer sur les actions entreprises jusqu'à maintenant : conserver les points forts et relever les points de vigilance

Comme le montre le baromètre ASNR de la perception des risques¹, l'attente des Français en matière de transparence et de dialogue se maintient à un niveau élevé.

20 ans d'expérience de dialogue avec la société montrent les bénéfices, à la fois, pour l'ASNR en enrichissant ses travaux de recherche et d'expertise et en éclairant ses prises de décisions et pour la société civile qui peut s'approprier des sujets complexes et participer au processus décisionnel.

Cette expérience appelle aussi des points de vigilance, comme la multiplication des sollicitations et consultations émanant des différents acteurs, la diversification des participants au dialogue, mais aussi l'articulation des remontées de ces actions de dialogue avec la gouvernance et la prise de décisions.

Un contexte nouveau et des attentes fortes en termes de dialogue, mais une nécessité de prioriser les sujets et d'adapter les formes du dialogue en fonction des enjeux

Le contexte, tant pour l'Autorité que pour les parties prenantes, est en profonde évolution :

- L'émergence de nouveaux projets de constructions neuves dans le nucléaire, le développement de l'innovation, dans le médical, mais aussi dans le nucléaire, et plus généralement dans la construction des connaissances (intelligence artificielle - IA), changent profondément le contexte de notre action.
- La perspective de la prolongation de durée de vie des installations, et les investissements en conséquence, appellent un dialogue continu et structuré par et au-delà des rendez-vous réglementaires.
- Dans un paysage institutionnel du dialogue riche et complexe, les parties prenantes, institutions et société civile, sont très sollicitées, avec des moyens limités. L'optimisation et la priorisation des sollicitations sont une demande collective et un impératif afin d'en préserver la lisibilité et l'efficacité, tout en garantissant une participation active, qualitative et pertinente du public.
- Le fait de regrouper les compétences et missions publiques de recherche, d'expertise et de contrôle en sûreté nucléaire et de la radioprotection offre l'opportunité d'un dialogue plus continu, plus lisible, mieux hiérarchisé et plus mobilisateur.

Nécessité d'une bonne articulation avec les autres institutions qui dialoguent avec la société

Au fil des ans, les instances de dialogue et les moments d'échange se sont multipliés, avec des missions et des objectifs complémentaires. Il s'agit donc d'articuler les différentes démarches sur une même thématique pour éviter les recouvrements et doublons.

Dans ce paysage, deux institutions jouent un rôle clé : le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), instance pluraliste « *pierre angulaire de la transparence due au public en matière de sécurité nucléaire* », et l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), association nationale qui « *fédère les expériences et attentes des 35 CLI* » et organise de nombreux moments de dialogue avec l'ensemble des acteurs du nucléaire, y compris l'ASNR.

Par ailleurs, les grands projets structurants (nouvelles installations...) donnent lieu à des débats publics organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP), des concertations organisées par les exploitants, ainsi que des enquêtes publiques organisées par les préfetures. L'ASNR y prend part en tant que de besoin et veille à ce que ses actions de dialogue sur ces projets ne viennent pas interférer avec ces débats.

¹ L'édition 2024 du Baromètre relève qu'une très large majorité des Français (91 %, -1 point) pense qu'une structure pluraliste pour « *s'occuper des situations à risque* » serait utile et 49 % notent l'importance de mettre à la portée de tous une information compréhensible sur les risques des installations industrielles <https://barometre-perceptiondesrisques.asnr.fr/>

Nécessité de renforcer et développer les relations avec la société civile

Il s'agit de renforcer nos partenariats existants, de nous ouvrir à de nouvelles parties prenantes et de relever le défi du renouvellement générationnel de nos interlocuteurs.

Besoin d'innover dans nos pratiques de dialogue

La création de l'ASNR est une opportunité de continuer à innover dans nos pratiques, dans la façon d'impulser et de faciliter le dialogue avec les parties prenantes, notamment en mobilisant davantage les relais territoriaux (avec les divisions de l'ASNR entre autres) et en diversifiant les modalités et thématiques de dialogue. Cela peut passer par des innovations en termes de techniques d'animation, de développement d'outils de dialogue comme les *serious game* et de pratiques originales permettant d'impliquer des jeunes ou les riverains.

Nécessité de renforcer et développer les réseaux

Il apparaît pertinent de développer les liens avec d'autres organismes nationaux qui mènent des politiques d'ouverture à la société et avec lesquels les échanges sur ces sujets sont historiques tels que ANSES, INERIS, INRAE, SPF, Ifremer, UGE, BRGM, INCa, INSERM², ou avec le réseau dédié à l'ouverture à la société des organismes du Comité d'animation du système d'agences regroupant les grandes agences sanitaires françaises (HAS, ANSM³...), en menant des actions communes et en partageant des pratiques en termes d'ingénierie de la participation.

1.4. S'APPUYER SUR LES COMPÉTENCES INTERNES D'INGÉNIERIE DE LA PARTICIPATION

Pour garantir la mise en œuvre de sa stratégie de dialogue, l'ASNR s'appuie sur un service dédié qui interagit avec les directions et le collège, pour identifier avec eux les sujets de préoccupations de la société, les actions, modalités, risques et opportunités associés. La construction de cette feuille de route du dialogue avec la société résulte de la rencontre des besoins scientifiques et techniques de l'ASNR et des intérêts, préoccupations, enjeux, contributions des parties prenantes. C'est pourquoi, elle est élaborée par ce service avec les directions de l'ASNR, en lien avec leurs feuilles de route thématiques stratégiques.

Afin de développer un dialogue avec la société, le service dédié s'appuie sur les méthodes d'ingénierie de la participation. Il s'attache notamment à maintenir et développer les compétences internes en ingénierie de la participation et les méthodologies associées (échelle ASNR de la participation, évaluation de l'impact du dialogue avec la société, vademecum...).

² ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ; INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques ; INRAE : Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ; SPF : Santé publique France ; Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ; UGE : Université Gustave Eiffel ; BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières ; INCa : Institut national du cancer ; INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

³ HAS : Haute autorité de santé ; ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

1.5. L'ÉCLAIRAGE DU HCTISN

Pour établir cette feuille de route, l'ASNR, au-delà de son expérience de 20 ans de dialogue avec la société, s'est appuyée également sur l'éclairage apporté par le groupe de travail créé par le HCTISN à la demande de l'ASNR « *sur les enjeux de la transparence et de l'ouverture à la société civile, les modalités, les éventuels angles morts qu'il conviendrait de combler* »⁴ et l'avis n°18 du HCTISN qui en a découlé⁵, à l'issue de six réunions du groupe représentant l'ensemble des collègues du HCTISN et composé d'une quinzaine de membres.

Le collège de l'ASNR qui porte la stratégie de dialogue avec la société, a également souhaité que soit organisé un cycle de rencontres avec des personnalités du domaine de la participation sur les enjeux et pratiques de dialogue avec la société (spécialistes de la démocratie environnementale et du tiers secteur de la recherche, organismes signataires de la charte d'ouverture à la société).

⁴ Retrouver l'ensemble des travaux du GT "Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société" du HCTISN : <https://www.hctisn.fr/groupe-de-travail-politique-de-l-asnr-en-matiere-r86.html>

⁵ Retrouver l'avis n°18 du HCTISN : https://www.hctisn.fr/IMG/pdf/avis_no18_hctisn_-_feuille_de_route_transparence_et_ouverture_a_la_societe_de_l_asnr.pdf

2. L'AMBITION DE L'ASNR EN TERMES DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ

En continuité des engagements pris dans le cadre de la charte de l'ouverture à la société, l'ASNR reprend à son compte les principes qui suivent, en les adaptant aux spécificités de l'ASNR et d'une autorité administrative indépendante :

GRANDS PRINCIPES DE LA CHARTE INTER-INSTITUTS D'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ

Pour renforcer l'évaluation des risques et la participation de la société dans le processus décisionnel :

Accroître la transparence de ses travaux

Rendre publics et accessibles ses avis, ses études et ses travaux de recherches, ainsi que ses réponses à consultations du gouvernement ou autres organismes publics, en exposant les critères et processus qui fondent ses décisions. Accompagner cette diffusion d'explications accessibles, permettant à chacun de comprendre les enjeux et d'exercer un contrôle citoyen.

Lorsqu'elle effectue des travaux dans le cadre de contrats scientifiques, inscrire la question de l'accès aux résultats dans les négociations avec ses partenaires.

Répondre avec diligence à toute demande d'information qui lui est adressée, conformément aux exigences du droit d'accès à l'information.

Partager ses connaissances

Développer des actions de dialogue qui favorisent l'accès des acteurs de la société aux informations nécessaires à la compréhension des sujets techniques.

Rendre disponibles ses connaissances scientifiques, en mettant en évidence les incertitudes, les ignorances et les controverses éventuelles, de manière à aider les acteurs de la société à se forger leur propre opinion de la façon la plus éclairée possible et ce afin qu'elle puisse participer à la décision.

Accompagner la publication de certains de ses travaux d'un dialogue avec les acteurs de la société qui le souhaitent.

Accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication dans le processus décisionnel et construire avec eux l'évaluation des risques

Reconnaître la légitimité et l'intérêt de différentes formes d'expertise et l'importance du renforcement d'autres capacités d'expertise indépendante. Considérer que l'existence d'acteurs organisés, compétents et porteurs de préoccupations du public constitue un facteur de renforcement de la vigilance à l'égard des risques et de la participation à la décision.

Pour leur permettre de s'impliquer dans les questions techniques de sûreté nucléaire et de radioprotection et de prendre part au processus de décision, construire des actions de dialogue avec ces acteurs et les accompagner dans leur montée en compétence en réponse à leurs demandes.

Au début d'une action de dialogue, discuter avec tous les acteurs des modalités de leur implication et de restitution finale des résultats et des décisions. Ces modalités sont affichées de façon claire.

Participer à des évaluations pluralistes et s'investir pour que les résultats de ces travaux soient discutés dans des instances ouvertes au public dans les territoires concernés.

Pour mettre en œuvre et renforcer le dialogue avec la société :**Renforcer la capacité de son personnel à dialoguer avec les acteurs de la société**

Considérer l'aptitude au dialogue avec les acteurs de la société comme un des savoir-faire importants de ses équipes. Développer leurs compétences en la matière, notamment par la formation et la participation à des actions de dialogue et l'analyse du retour d'expérience de celles-ci.

Soutenir également le partage des expériences d'ouverture à la société et des savoir-faire en animant et en participant à des réseaux constitués autour de cette démarche au niveau national et international.

Identifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'implication de la société

Chaque action de dialogue est accompagnée des moyens humains et financiers adaptés, permettant d'assurer la participation effective des acteurs de la société, y compris la prise en charge des coûts liés à leur implication.

Assurer le pilotage des politiques de dialogue avec la société et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées

Un service dédié au dialogue avec la société facilite l'accès des acteurs de la société aux travaux et aux compétences de l'ASNR.

Un partage du retour d'expérience des actions d'ouverture est organisé en interne de manière à diffuser la culture du dialogue avec la société au sein de l'Autorité.

Proposer, aux acteurs concernés et organismes nationaux et internationaux impliqués dans des démarches comparables, de partager des réflexions sur les progrès accomplis du dialogue avec la société.

Rendre compte des sujets retenus pour une démarche de dialogue et des modalités de leur mise en œuvre, notamment auprès du HCTISN et de l'OPECST.

En complément, du fait de son statut d'autorité administrative indépendante, l'ASNR met en place des consultations du public qui s'inscrivent dans le cadre réglementaire ou dans une démarche volontaire. L'ASNR recueille ainsi les observations du public via des consultations sur ses projets de décisions réglementaires, en ayant le souci de fixer des délais adaptés aux enjeux. Elle veille à essayer d'allonger les délais de consultation en réponse aux demandes des parties prenantes, chaque fois que c'est nécessaire, au regard des attentes et des enjeux ou du calendrier (période de congés...). L'autorité publie, ensuite, une synthèse de ces observations et rend compte de leur prise en considération. Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche volontaire, l'ASNR peut également mettre en œuvre une procédure de consultation du public sur ses projets de guides et certains autres projets de documents (projet de note de cadrage pour l'élaboration d'un guide, projet de courrier de position, etc.).

3. UN PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE DU DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ

3.1. PILOTAGE DU DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ

3.1.1. Un service dédié à l'ingénierie de la participation, aux partenariats et réseaux

Un service dédié – le service des politiques de dialogue avec la société (SPDS) – assure la mission de piloter et favoriser la participation et d'implication de la société civile sur l'ensemble des activités de l'ASNR.

Pour assurer cette mission, l'équipe du SPDS met en œuvre ses savoir-faire et compétences en ingénierie de la participation. Elle accompagne les directions et divisions de l'ASNR pour la définition, l'organisation et l'animation des actions de dialogue avec la société et de co-construction d'une culture de sûreté et de radioprotection. Elle s'appuie sur l'ingénierie de la participation, ainsi que sur des méthodologies développées en interne et adaptées au contexte de l'ASNR. On peut citer notamment le développement d'une échelle multi-dimensionnelle de la participation dédiée à la construction d'actions avec les parties prenantes. De plus, des travaux sont en cours sur l'évaluation de l'impact des actions de dialogue avec la société.

Cette politique de dialogue avec la société nécessite de construire et maintenir des partenariats avec des parties prenantes, en particulier de la société civile. En conséquence, les ingénieurs de la participation de l'ASNR s'intègrent à des réseaux spécialisés sur cette thématique afin de maintenir leurs compétences, échanger avec leurs pairs et leur permettre d'innover dans ce domaine et favoriser le partage d'une culture de dialogue avec la société au sein de l'ASNR.

3.1.2. Un comité interne pour le dialogue avec la société

L'ASNR institue un Comité interne pour le dialogue avec la société (CoDiS) dont le secrétariat est assuré par le SPDS et ayant pour mission de préparer la feuille de route de l'ASNR sur le dialogue avec la société et de suivre sa mise en œuvre. Il permet de définir et prioriser les actions à proposer dans cette feuille de route, avec les directions et divisions.

La feuille de route, ainsi préparée par les services, est ensuite validée par le collège qui en suit régulièrement la mise en œuvre.

3.2. GOUVERNANCE ET IMPULSION PLURALISTE DU DIALOGUE DE L'ASNR

3.2.1. Le rôle déterminant du HCTISN

Les dispositions de l'article L. 592-29-1 du code de l'environnement prévoient que « *L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection présente à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, en lien avec les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi qu'au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, qui peut émettre un avis, les sujets sur lesquels une association du public est organisée ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et leur en rend compte.* ».

Pour cette raison, l'ASNR a souhaité disposer de l'éclairage du HCTISN pendant la phase de construction de sa feuille de route. Ainsi, l'ASNR a partagé avec le groupe de travail mis en place par le HCTISN les options et orientations envisagées pour sa politique de dialogue avec la société. À la suite des travaux de ce GT, le HCTISN a émis l'avis n°18 du 9 avril 2026, l'ASNR a présenté son projet de feuille de route et comment elle avait tenu compte de ces recommandations le 5 mai 2026. La version définitive est présentée à la plénière de juin 2026 et publiée ensuite à l'occasion des 20 ans de l'élaboration de la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN).

Pour donner suite à ces recommandations, l'ASNR identifiera en collaboration avec le HCTISN les « sujets importants » en fonction des demandes, intérêts et besoins exprimés par les parties prenantes dans les territoires, notamment via les CLI. Un échange structuré entre l'ASNR et le HCTISN sera ainsi organisé annuellement, dans le cadre d'un rendez-vous annuel ou d'une réunion plénière du HCTISN, afin d'identifier et prioriser les grands sujets de sûreté nucléaire et de radioprotection appelant un effort particulier de transparence, d'information ou de dialogue avec la société, ainsi que de réfléchir aux modalités pour toucher les différents publics. Au-delà de ce rendez-vous annuel, il sera possible d'identifier, au fil de l'eau, dans le cadre du HCTISN, des sujets émergents en lien direct avec la sûreté nucléaire. De plus, si le HCTISN le souhaite, l'ASNR peut lui présenter le rapport annuel sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.

3.2.2. Remontée des attentes en matière de recherche au comité scientifique et au collège

S'agissant des activités de recherche, l'ASNR organisera un dialogue ad-hoc afin de recueillir les attentes des parties prenantes. Le conseil scientifique (CS) de l'ASNR considérera les souhaits exprimés pour formuler des propositions au collège. Ces propositions ainsi que les attentes initiales des parties prenantes seront présentées lors de points réguliers au collège.

Compte tenu du rôle du Conseil Scientifique de l'ASNR, institué par la loi, en matière d'orientation des recherches, l'ASNR met en place un séminaire annuel, sous l'égide du CS, qui vise à organiser le recueil des attentes des parties prenantes.

3.2.3. *Think tank* dédié à l'appui scientifique en ingénierie de la participation

En complément des échanges avec le HCTISN sur sa feuille de route et ses attentes sur les grands sujets et thématiques, le collège et les services de l'ASNR s'appuieront sur un *think tank* de spécialistes en ingénierie de la participation qui permettra à l'ASNR d'être à l'écoute de l'innovation en matière de dialogue, et de favoriser une participation plus large des parties prenantes aux dispositifs de dialogue.

4. UNE FEUILLE DE ROUTE STRUCTURÉE ET PRIORISÉE AUTOUR DE GRANDES THÉMATIQUES ET DE JALONS STRUCTURANTS

L'ASNR propose un dialogue structuré autour des grands jalons du processus de décision. Les différents types de dialogue distincts porteront sur la stratégie et la décision, sur les connaissances, la recherche et les controverses techniques, ou bien encore sur l'expertise. A chaque fois, il conviendra de préciser les finalités, les limites et contraintes de l'exercice.

4.1. PRINCIPAUX SUJETS D'INTÉRÊT SOCIÉTAUX QUI SONT ANCRÉS DANS DES PROCESSUS

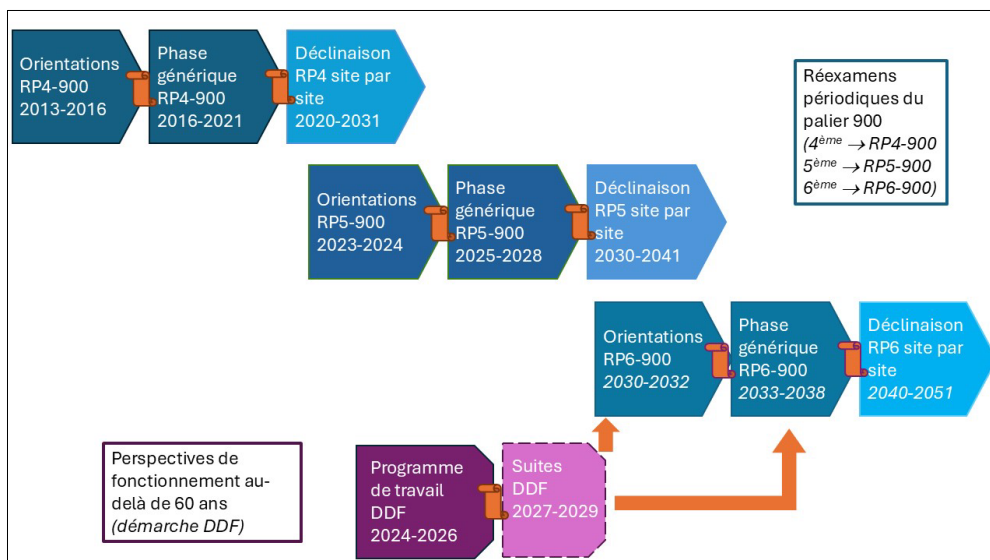
A l'instar des actions menées depuis plus de 15 ans (relatives notamment aux suites de l'accident de Fukushima, au projet CIGEO, aux réexamens périodiques des réacteurs ou aux installations d'entreposage de combustible...), de nombreux acteurs de la société civile s'intéressent particulièrement aux autorisations liées à ces installations nucléaires de base (INB) et souhaitent participer aux différentes phases du processus de décision associé. L'ASNR poursuivra les actions de dialogue au cours de ce processus, en priorisant les actions selon l'intérêt du dossier pour la société, son état d'avancement et le type de processus d'instruction.

Au vu du contexte nouveau exposé dans la première partie, le dialogue autour des grands enjeux devra être mis en perspective sur le long terme en s'appuyant sur le jalonnement opérationnel des grands projets.

4.1.1. Réacteurs de production nucléaire : réexamens et prolongations d'exploitation

Les perspectives de la prolongation de durée de vie des réacteurs de production nucléaire sont jalonnées par des grands rendez-vous réglementaires liés aux réexamens périodiques (RP) décennaux en cours et à venir, ainsi que par une démarche « durée de fonctionnement » (DDF) complémentaire visant à anticiper les enjeux de fonctionnement au-delà de 60 ans.

La frise ci-après vise à illustrer les différents jalons des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} réexamens périodiques (sur l'exemple du palier des réacteurs de 900 MWe), d'une part, de la démarche DDF, d'autre part.



4.1.1.1. Phase générique du cinquième réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe

Dans la continuité des dialogues entrepris depuis 2014 sur les 4^{èmes} réexamens des réacteurs de 900 et 1300 MWe, deux webinaires ont été organisés avec l'ANCCLI en octobre 2024 afin d'échanger sur les orientations proposées par EDF pour le 5^{ème} réexamen des réacteurs de 900 MWe, l'expertise réalisée (à l'époque par l'IRSN) et le projet de position de l'Autorité sur ce sujet. Ces échanges s'inscrivaient dans la préparation de la consultation organisée en octobre et novembre 2024 par l'Autorité et ont permis à plusieurs parties prenantes d'élaborer leur contribution à cette consultation. A la suite de la consultation, un échange a eu lieu avec l'ANCCLI en mars 2025 pour leur faire un retour sur la manière dont l'Autorité a tenu compte de leur avis très détaillé.

L'instruction et les expertises sur la phase générique de ce réexamen ont débuté en 2025 et se poursuivront jusqu'à une prise de position et une décision de l'ASNR en 2028 qui feront l'objet d'une consultation du public. L'ASNR proposera des actions de dialogue sur ce réexamen à partir de 2027, en particulier sur les enjeux d'adaptation des réacteurs aux effets du changement climatique.

4.1.1.2. Perspectives de fonctionnement des réacteurs d'EDF au-delà de 60 ans et articulation avec le 6^{ème} réexamen des réacteurs

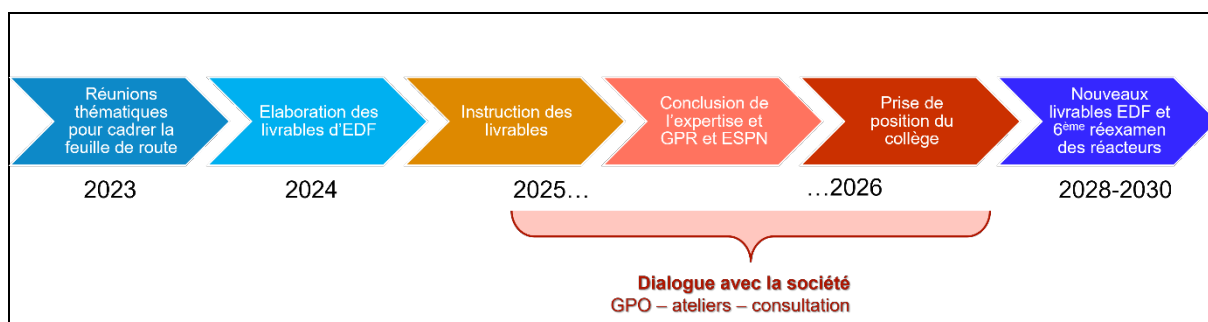
Les regards portés par les parties prenantes françaises sur la prolongation de fonctionnement des réacteurs sont variés. Pour certaines, ce sujet suscite une vigilance accrue. Ainsi, depuis près de 10 ans, dans le cadre des échanges sur les 4^{ème} et 5^{ème} réexamens des réacteurs, est apparu le souhait de se questionner sur « *les critères et limites qui nous imposeraient de mettre un réacteur à l'arrêt définitif* » (selon l'avis de l'ANCCLI de novembre 2024). Pour d'autres, il suscite une forte attente en matière de compétitivité et d'électricité décarbonée. L'enjeu est de pouvoir échanger avec toutes ces sensibilités sur la dimension sûreté de ce sujet.

L'instruction et l'expertise par l'ASNR des perspectives de fonctionnement des réacteurs d'EDF au-delà de 60 ans ont débuté en 2025, avec une réunion des groupes permanents d'experts prévue en juin 2026 et une prise de position prévue fin 2026. Il s'agit d'une démarche d'anticipation, complémentaire de celles des réexamens, qui vise notamment à identifier les facteurs limitant la durée de fonctionnement des réacteurs et les actions qui permettraient de lever ces limitations.

A cette occasion, l'ASNR a initié fin 2025 un dialogue avec la société sur les enjeux et l'appréciation de la possibilité de poursuivre le fonctionnement des réacteurs.

Ce dialogue se traduit par :

- la mise en place d'un groupe pluraliste d'organisation (GPO) permettant d'aider l'ASNR à identifier les enjeux et sujets à mettre en débat et à définir des modalités de dialogue ;
- l'organisation d'ateliers de travail aux niveaux national et territorial ;
- une consultation sur internet pour élargir les contributions à tout public.



Les conclusions de cette démarche seront prises en compte dans les réexamens de sûreté, notamment le 6^{ème} réexamen des réacteurs. Commencer à dialoguer dès cette étape avec la société permettra d'initier des échanges amenés à perdurer, avec des dispositifs qui seront adaptés et construits au fur et à mesure des étapes du 6^{ème} réexamen.

4.1.1.3. Troisième réexamen périodique des réacteurs de 1450 MWe

Les orientations du 3^{ème} réexamen des réacteurs de 1450 MWe ont fait l'objet d'une prise de position de l'Autorité en juillet 2023. L'instruction et les expertises de la phase générique de ce réexamen sont en cours et se concluront par une prise de position en 2028.

Les réexamens spécifiques des réacteurs concernés s'inscrivent dans le même horizon temporel (entre 2031 et 2035), les objectifs fixés pour le 3^{ème} réexamen des réacteurs 1450 MWe sont similaires à ceux fixés pour le 4^{ème} réexamen des réacteurs de 900 et 1300 MWe (notamment, intégrer des modifications découlant des ECS réalisées à la suite de l'accident de Fukushima et tendre vers les objectifs de sûreté des réacteurs de 3^{ème} génération de type EPR). Comme indiqué précédemment, ces sujets ont fait l'objet de dialogues approfondis avec la société depuis plus de 10 ans et de deux concertations publiques.

Aussi, il n'apparaît pas nécessaire de lancer un nouveau dialogue national sur ce sujet. Toutefois, les deux CLI concernées – Chooz et Civaux – pourront solliciter l'ASNR sur des modalités de dialogue local pendant et à l'issue de cette instruction, afin qu'elles puissent participer aux processus décisionnels générique et spécifique.

4.1.1.4. Réexamens spécifiques et exploitation des réacteurs d'EDF

Les réexamens périodiques de chaque réacteur donnent lieu à une instruction et le cas échéant une expertise de l'ASNR. Les visites décennales des 4^{èmes} réexamens spécifiques des réacteurs de 900 et 1300 MWe s'étaleront ainsi jusqu'en 2034. Dans la continuité des échanges avec la société sur ce sujet, les CLI concernées pourront solliciter l'ASNR afin d'échanger sur des modalités de dialogue local pendant et à l'issue de cette instruction, afin qu'elles puissent participer au processus décisionnel spécifique, ainsi qu'aux enquêtes publiques qui sont organisées à la suite de la remise par l'exploitant de son rapport de conclusion de réexamen (RCR).



CONCERNANT LE RÉACTEUR EPR DE FLAMANVILLE 3

EDF a prévu le premier arrêt pour rechargement de combustible à partir du 2^{ème} semestre 2026 (pour une durée prévisionnelle de 350 jours). En sus des activités de maintenance et des essais usuels pendant un arrêt de réacteur, EDF procédera pendant cet arrêt à la requalification du circuit primaire et réalisera différentes modifications.

L'ASNR continuera d'accompagner la CLI de Flamanville dans le cadre de sa mission de suivi, en particulier des premières années d'exploitation de ce réacteur, dont la première visite complète.

4.1.2. Projets de construction de réacteurs EPR2

L'EPR2 est une version optimisée du réacteur EPR qu'EDF prévoit de construire par paires sur les sites de Penly, Gravelines et du Bugey. D'autres implantations ultérieures d'EPR2 sont envisagées.

EDF a déposé une demande d'autorisation de création (DAC) de deux réacteurs EPR2 sur le site de Penly en juin 2023. La procédure d'autorisation est conduite par le ministre chargé de la sûreté nucléaire. Elle comprend une phase de consultation en 2025 et début 2026 (autorité environnementale, commission locale de l'eau, collectivités territoriale, CLI, enquête publique, transfrontalières), avec un avis du préfet sur ces consultations au printemps 2026. Parallèlement, l'instruction technique par l'ASNR du dossier de demande d'autorisation est en cours, avec plusieurs expertises et réunions des groupes permanent d'experts (GPE) de l'ASNR en 2025 et 2026. Il est prévu que l'ASNR soit ensuite consultée sur le projet de décret d'autorisation que lui transmettra le ministre. L'avis de l'ASNR sur le projet de décret prendra en compte les conclusions de l'instruction technique à laquelle elle procède et les résultats des consultations qui auront été menées (prévu pour fin 2026). Elle instruira, ensuite, les prescriptions techniques en application du décret de création et celles-ci feront l'objet d'une consultation publique.

La demande d'autorisation de création de deux réacteurs de type EPR2 à Gravelines devrait être déposée mi-2026. Elle sera instruite par l'ASNR dans un cadre identique à celui exposé ci-avant pour Penly. L'ASNR instruit actuellement, de manière anticipée à la demande d'autorisation de création, les sujets de la préparation des sols et de la prise en compte du risque sismique, sur lesquels elle prendra position à l'automne 2026.

Par ailleurs, lorsqu'EDF déposera une demande d'autorisation de création de deux réacteurs de type EPR2 à Bugey, celle-ci sera instruite par l'ASNR dans un cadre identique à celui exposé ci-avant pour Penly.

L'ASNR s'est impliquée dans les trois débats publics organisés par la CNDP sur ces projets, ainsi que dans les initiatives locales (groupe de travail engagé par la CLIN Paluel-Penly sur la DAC fin 2025-début 2026) et nationales (webinaire ANCCLI-HCTISN de janvier 2026). Etant donné les actions déjà menées, l'ASNR n'identifie pas de besoin de dialogue national spécifique à ce stade. Les CLI concernées, l'ANCCLI et le HCTISN, pourront solliciter l'ASNR pour les appuyer dans leurs actions et réfléchir à des modalités ad-hoc de dialogue au niveau local et national, en fonction de l'avancement des projets, en particulier sur les prescriptions techniques en application du décret de création.

4.1.3. Projets de petits réacteurs modulaires et combustibles associés

Une dizaine de projets de petits réacteurs modulaires (PRM) sont à l'étude actuellement en France. Afin de se préparer au mieux aux demandes d'autorisation de création de ces projets de réacteurs, et en vue d'une mobilisation des ressources proportionnée au niveau de maturité de chaque projet, l'ASNR a mis en place un cadre progressif d'échanges techniques⁶. De manière connexe au développement de ces projets de réacteurs modulaires apparaît inévitablement le besoin de disposer du combustible nécessaire à leur fonctionnement, avec des enjeux de développement variables suivant la filière de réacteur.

Ces projets suscitent de nombreuses questions de la part de la société civile. L'ASNR a ainsi répondu à de nombreuses sollicitations de CLI, de l'ANCCLI et du HCTISN pour présenter l'état d'avancement des échanges techniques sur ces projets. L'ASNR continuera à répondre à ce type de sollicitation, dans son champ de compétence et d'activité, notamment pour expliciter les enjeux de sûreté. Elle appuiera en tant que de besoin la CNDP pour le débat public relatif aux projets de Newcléo⁷.

4.1.4. Usines de fabrication et gestion du combustible : nouvelles usines, fiabilisation et pérennisation des usines existantes

Différents échanges ont eu lieu par le passé sur les installations de fabrication et gestion du combustible au niveau national (dans le cadre du HCTISN, des débats publics sur le PNGMDR⁸, ou des expertises et instruction des dossiers d'options de sûreté (DOS) d'entreposages de combustible usés ou local (en lien avec les CLI concernées). L'intérêt pour les parties prenantes de disposer d'une vue d'ensemble des différentes installations du parcours du combustible en dehors des réacteurs (fabrication, entreposage et traitement) ont conduit l'ASNR à proposer une formation spécifique à destination des CLI sur ces installations et leurs risques. L'idée de prévoir un partage de connaissance sur ce parcours a plusieurs fois été évoqué avec l'ANCCLI ces dernières années.

De nouveaux enjeux s'ouvrent actuellement pour ces installations :

- Construction de nouveaux ateliers et entreposages (projet « aval du futur » d'Orano) avec :
 - 3 nouvelles INB envisagées à court terme sur le site de La Hague (atelier de déchargement et d'entreposage de combustibles - ADEC, atelier d'entreposage Pu, usine de fabrication de combustible MOX⁹) avec des DOS attendus fin 2026-début 2027 et des DAC en 2029/2030 ;

⁶ Etat d'avancement des projets de PRM : <https://reglementation-contrôle.asnr.fr/contrôle/petits-reacteurs-modulaires>

⁷ Débat public relatif aux projets de réacteur électronucléaire LFR-AS-30 de 30 MWe en Indre-et-Loire (37) et installation de fabrication de combustible MOX (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) dans l'Aube (10) (Newcléo) <https://www.debatpublic.fr/reacteur-electronucleaire-lfr-30-de-30-mwe-en-indre-et-loire-37-et-installation-de-fabrication-de>

⁸ PNGMDR : Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

⁹ Combustible MOX : combustible composé d'un mélange d'Oxyde de plutonium et d'Oxyde d'uranium

- Plusieurs autres INB pour les futurs ateliers de retraitement du combustible, avec des arbitrages de conception attendus autour de 2027, en vue de DOS au début de la décennie 2030 ;
- En amont des DOS, plusieurs standards ou référentiels techniques vont faire l’objet d’échanges entre l’ASNR et Orano en avance de phase (10 en décembre 2025, 5 en mars 2026, 4 en juin 2026) ; ils seront ensuite annexés aux DOS afin de donner lieu à une prise de position concomitante de l’ASNR sur les DOS, ainsi que sur les standards techniques sur lesquels s’appuieront aussi les dossiers ultérieurs.
- Programme « Pérennité et résilience » d’Orano (objectif de prolongation des installations existantes de La Hague, Mélox et TU5, au-delà de 2040) avec :
 - plusieurs dossiers de modification des installations attendus (4 entre 2027 et 2029 et 1 en 2032), le 1^{er} concernant l’atelier T1 ;
 - cadre d’instruction et de traitement en cours de définition et lien avec les réexamens de sûreté des installations en cours de précision (instructions en cours des réexamens des usines de La Hague, de l’usine Mélox).
- Autres projets complémentaires :
 - projets d’augmentation de la production de combustibles dans l’usine de Framatome de Romans sur Isère ;
 - des modifications dans l’installation Mélox pour améliorer les processus de fabrication (dossiers GOMOX) ;
 - concernant l’entreposage de combustibles usés, mise en œuvre de la densification des usines de La Hague et projet d’entreposage à sec.

Cette multitude de chantiers complexes croise des problématiques d’ensemble (équilibre global, sûreté « systémique ») et une approche « installation par installation » (enjeux de sûreté propres à chacune des INB). Il intéresse tout particulièrement la société civile sur ces deux volets et présente :

- ▶ d’une part, des enjeux d’opportunité et de politique publique (qui ne sont pas du ressort de l’ASNR) ; à cet égard, Orano a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil¹⁰ relative à la préparation de la saisine à venir concernant le projet « Aval du Futur » à La Hague (dans l’objectif d’organiser un débat public au 2nd semestre 2027) et pour l’accompagnement des premières démarches d’information du public (au cours de la période précédant la saisine de la CNDP pour l’organisation de ce débat public) ;
- ▶ d’autre part, des enjeux de sûreté et de radioprotection qui seront instruit par l’ASNR avec une approche proportionnée, sur lesquels l’ASNR pourra dialoguer avec la société.

Dans un 1^{er} temps, l’ASNR propose d’organiser un partage de connaissances sur les enjeux de sûreté et de radioprotection des installations de gestion du combustible, en 2027, au niveau national et en collaboration avec l’ANCCLI. Cela permettra notamment d’identifier les besoins et priorités de dialogue au niveau local (installation particulière) comme national (avec vue d’ensemble), ainsi que les modalités d’échanges avec la société, adaptées et modulables dans le temps, en fonction des sujets et des acteurs concernés, et en articulation avec les débats et concertations qui pourront être organisés par Orano et la CNDP.

Par ailleurs, les services de l’ASNR restent à l’écoute des CLI concernées, en particulier la CLI de Orano La Hague, pour intervenir lors de leurs réunions si elles le souhaitent, ainsi que de la CNDP pour l’organisation du débat public. Elle participera également en tant que de besoin à la concertation continue organisée par Orano.

¹⁰ lettre CNDP de mission de conseil relative à la préparation de la saisine de la CNDP du projet « Aval du Futur » d’Orano à La Hague (50) et à l’accompagnement des premières démarches d’information du public menées par le maître d’ouvrage du 8 octobre 2025 https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-06/DECISION_2025_90_AVAL%20DU%20FUTUR_1%20Vu%20MP%20Sign%C3%A9.pdf

4.1.5. Déchets, démantèlement, assainissement

4.1.5.1. Autorisation de création de Cigéo



ACTIONS DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis 2012, des actions de dialogue avec la société civile accompagnent la gestion des déchets HA-MAVL. Un dialogue technique a été mené lors de l'expertise du Dossier d'options de sûreté (DOS) de Cigéo en 2016-2017.

De 2023 à 2025, l'ASNR a renforcé cette démarche en organisant un continuum de participation sur les phases de saisine, d'expertise et d'instruction autour du Dossier de demande d'autorisation de création (DDAC) de Cigéo. Le dialogue technique, mené avec l'Anccli et le Clis de Bure, a mobilisé une quarantaine de participants réguliers et plusieurs ateliers thématiques. Environ 400 contributions de la société civile ont été intégrées par l'ASNR. Une avancée notable a été la co-construction d'un scénario d'abandon du site, destiné à tester la robustesse du stockage, qui est désormais étudié par l'Andra.

En 2025, le projet d'avis de l'ASNR a été soumis à consultation des parties prenantes. Une réunion dédiée a permis des échanges directs entre société civile et ASNR. Les contributions recueillies ont été intégrées dans l'avis final, présenté au Parlement en décembre 2025. Cette consultation a également préparé les acteurs à l'enquête publique prévue en 2026.

L'ASNR poursuivra le dialogue avec les parties prenantes à l'occasion des grandes étapes du projet Cigéo, en particulier pour un accompagnement renforcé pendant l'instruction et la consultation sur les prescriptions techniques. A court terme, l'ASNR apportera un accompagnement technique aux parties prenantes, en particulier aux acteurs locaux (Clis de Bure, préfecture de la Meuse...), dans le cadre de la prochaine enquête publique. En 2026, l'ASNR prévoit de mettre en exergue sur son site internet les enjeux de sûreté évoqués par la société civile lors des échanges, ainsi qu'un tableau de suivi des engagements pris par l'ANDRA dans le cadre de l'instruction de la DDAC. Par ailleurs, l'ASNR pourrait contribuer à l'approfondissement de sujets techniques et/ou l'exploration de nouveaux en fonction des besoins exprimés par la société civile.

4.1.5.2. Autres déchets

Ces dernières années, les échanges avec la société civile sur les déchets se sont principalement concentrés sur les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL). Cependant, d'autres types de déchets sont également l'objet d'intérêt de la part de la société civile, comme le montre les sujets évoqués lors des débats sur le projet Technocentre à Fessenheim ou du 6^{ème} débat public sur le PNGMDR. Il s'agit notamment :

- des déchets médicaux, avec des enjeux spécifiques de gestion ;
- les déchets de très faible activité (TFA), avec des questionnements sur leur caractérisation, la possibilité de réutilisation et la possible saturation du centre de stockage ;
- les déchets de faible activité à vie longue (FAVL), avec des questionnements sur leurs options de gestion ;
- les déchets historiques et orphelins, avec des enjeux spécifiques de reprise de conditionnement et d'options de gestion.

Ces sujets sont régulièrement discutés dans le cadre des réflexions et groupe de travail du PNGMDR animé par la DGEC¹¹ (cf. [paragraphe 4.3.6](#)). En complément, l'ASNR répondra aux sollicitations de la société civile sur ses champs d'activité.

¹¹ DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat

4.1.5.3. Démantèlement et assainissement

Le démantèlement et l'assainissement des installations sont des sujets d'intérêt de l'ANCCLI et des CLI depuis plusieurs années avec différentes actions de dialogue : au niveau national, séminaire organisé avec l'ANCCLI et échanges avec son groupe permanent dédié¹² ; au niveau local, présentations par les divisions de l'ASNR dans les CLI. L'ASNR a auditionné en janvier 2026 la CLIS de Fessenheim dans le cadre de l'avis de l'ASNR sur le projet de décret relatif au démantèlement des réacteurs du site.

L'ASNR poursuivra les échanges sur ce sujet avec les parties prenantes, plus particulièrement en local pour accompagner les CLI concernées lors de ses consultations sur des projets de décisions concernant les opérations de démantèlement et d'assainissement d'installations, ainsi que pour les appuyer dans leur suivi de ces opérations dans la durée.

En 2027, l'ASNR propose d'organiser avec l'ANCCLI un partage de connaissances sur les grands enjeux du démantèlement, en présentant notamment l'observatoire du démantèlement introduit dans le rapport annuel de l'ASNR.

4.2. PRINCIPAUX SUJETS D'INTÉRÊT TRANSVERSAUX POUR LA SOCIÉTÉ

4.2.1. Changement climatique

Les conséquences du changement climatique sur les installations sont des sujets d'intérêt récurrents au sein des CLI et de l'ANCCLI, mais aussi dans les débats publics sur les projets de nouveaux réacteurs nucléaires EPR2 à Penly, Gravelines et au Bugey. Ce sujet avait été identifié comme un point d'intérêt majeur par la société civile lors des échanges sur le 4^{ème} réexamen des réacteurs de 1300 MWe et les orientations du 5^{ème} réexamen des réacteurs de 900 MWe, ainsi que lors de la dernière conférence des CLI de décembre 2025. Il existe un besoin d'échanges sur les scénarios d'évolution climatique à long terme, au-delà de la période de dix ans du réexamen de sûreté, et leurs impacts sur les réacteurs nucléaires (risques liés aux agressions climatiques, mais aussi de possibles arbitrages en cas d'insuffisance de la ressource en eau).

L'impact du changement climatique est un des enjeux majeurs de l'instruction à venir sur le 5^{ème} réexamen des réacteurs ; il est également pris en compte dans l'instruction des perspectives de fonctionnement des réacteurs d'EDF au-delà de 60 ans. Un dialogue avec la société sur ce sujet apparaît nécessaire, en lien notamment avec ceux envisagés dans le cadre de ces deux instructions (cf. [paragraphe 4.1.1.1](#) et [4.1.1.2](#)). Dans un 1^{er} temps, l'ASNR propose de partager les connaissances sur ce sujet, en 2027.

4.2.2. Surveillance de la radioactivité dans l'environnement (naturelle et artificielle)

4.2.2.1. Études radiologiques de site & surveillance environnement

Depuis 20 ans, différentes actions d'ouverture à la société ont porté sur la surveillance radiologique de l'environnement. Ces actions ont impliqué sous différentes formes des acteurs de la société civile :

- Expertise pluraliste à la demande des ministères (GRNC¹³, GEP Mines¹⁴) ;
- Étude avec la société civile (Action pilote environnement Loire) ;
- Suivi pluraliste d'une étude, constats radiologiques, étude tritium Loire, études radiologiques de sites depuis 2019 à commencer par l'ERS Saint Alban.

¹² L'ANCCLI a édité deux livres blancs à ce sujet : Livre blanc VI « Quelles conditions pour une participation influente des CLI et de l'ANCCLI au suivi territorial et national des chantiers de démantèlement ? » (2017) <https://www.anccli.org/livres-blancs-3/#livre-blanc-n-6-demantelement/1/> & Livre blanc VIII « Regard des CLI sur le démantèlement d'aujourd'hui et demain – Zoom sur les déchets TFA et les réacteurs UNGG » (2020) https://www.anccli.org/wp-content/uploads/2021/07/LB-8-Demantelement-2020_BDef.pdf

¹³ GRNC : Groupe radioécologie Nord-Cotentin <http://www.gep-nucleaire.org/norcot/gepnc>

¹⁴ GEP Mines : Groupe d'expertise pluraliste sur les sites miniers d'uranium du Limousin <http://www.gep-nucleaire.org/gep>

L'ASNR exerce au nom de l'Etat une mission de surveillance radiologique du territoire français. Cette mission se décline en deux types d'action :

1. Des actions de surveillance régulière avec :
 - des dispositifs de surveillance permanente dans les compartiments atmosphérique et aquatique continental ;
 - un plan annuel de prélèvements dans l'environnement ;
2. Des études scientifiques ayant pour objectif d'améliorer les connaissances sur l'état radiologique du territoire et sur les transferts des radionucléides rejetés dans l'environnement et l'exposition associée des populations riveraines (Études Radiologiques de Site - ERS).

Par leurs objectifs et leur méthodologie (déploiement d'instruments de mesure de haute précision, prélèvement dans l'environnement et de denrées alimentaires produites localement, enquête alimentaire et de budget temps auprès des riverains), les ERS mêlent des enjeux de connaissance et de participation.

L'ASNR favorisera la participation du public tout au long des études afin qu'il puisse s'approprier la démarche scientifique, en comprendre les résultats et faciliter le déploiement des études (recherche de site d'implantation des instruments de mesures, de foyers volontaires, réflexion sur la restitution des résultats, etc.). En 2026, l'ERS Écarpière se poursuivra, une ERS « Paluel » débutera au second semestre.

Par ailleurs, depuis 2024, l'ASNR organise avec l'ANCCLI une journée annuelle de partage de connaissance et d'expérience d'implication de la société civile (CLI, laboratoire associatif) dans la surveillance de l'environnement, dans l'objectif de rechercher et valoriser les synergies entre les acteurs.

La constitution d'un réseau de correspondants « environnement » dans les CLI est issue des réflexions menées lors de ces journées. Il a pour objectif de créer du lien avec la société civile sur le plan de surveillance régulière de l'ASNR, d'avoir plus d'interaction sur les prélèvements réguliers autour de leur installation, d'expliquer davantage ce que fait l'ASNR et recueillir leurs points d'attention, voire leur permettre de réaliser des prélèvements que l'ASNR pourrait analyser. Ainsi, en 2026, le réseau de correspondants « environnement » a débuté son activité par le partage d'information, de bonnes pratiques, la mise en commun de ressources documentaires, l'accompagnement de projet, la montée en compétence des correspondants via des formations notamment pour la recherche et l'utilisation des données existantes via le réseau national de mesures (RNM¹⁵). L'ASNR reviendra également vers les CLI qui n'ont pas encore nommé de correspondant afin de leur expliquer l'intérêt et les inciter à rejoindre ce réseau.

En complément, ces correspondants pourront être sollicités pour des projets de recherche. En 2026, l'ASNR prévoit de les solliciter pour un échange, dans le cadre du projet de recherche européen MULTIPLEX¹⁶ afin d'identifier des questions qu'ils se posent quant à l'évaluation de ces risques écologiques liés à l'exposition des écosystèmes aquatiques aux rayonnements ionisants, aux mélanges chimiques et au stress thermique.

L'ASNR continuera sa participation au pilotage partenarial d'OpenRadiation (voir [paragraphe 4.3.2.2](#)) afin de promouvoir la mesure citoyenne de la radioactivité en tant qu'elle constitue une sensibilisation, par l'action, à la radioactivité et l'acquisition d'une base de compréhension du risque et de compétences à l'évaluer, utiles en situation post-accidentelle. En ce sens, en 2026, l'ASNR poursuivra l'accompagnement de projets de mesures citoyennes de la radioactivité via OpenRadiation destinées à des études scientifiques en épidémiologie (projet CORALE), de dispersion des radionucléides dans l'atmosphère via la mesure des descendants du radon lors d'épisode météorologique favorisant leur concentration.

¹⁵ Retrouver l'ensemble des données du Réseau national de mesures (RNM) de la radioactivité de l'environnement ici : <https://mesure-radioactivite.fr/>

¹⁶ Le projet MULTIPLEX vise à développer une approche intégrée d'évaluation et de gestion des risques écologiques liés à l'exposition des écosystèmes aquatiques aux rayonnements ionisants, aux mélanges chimiques et au stress thermique : <https://pianoforte-partnership.eu/multiplex/>

4.2.2.2. Radon

État des lieux des démarches territoriales radon dans l'habitat privé : difficultés et leviers

Pendant plus d'une dizaine d'années, à partir des années 2010, l'ASNR s'est fortement investie, notamment en tant que co-pilote de projets pluralistes de gestion du risque radon, sur deux territoires pilotes en Bourgogne Franche Comté et en Haute-Vienne. Le retour d'expérience général de ces actions démontre l'importance des processus d'accompagnement mis en place pour développer la sensibilisation de la population, inciter à la mesure du radon dans l'habitat, encourager la mise en œuvre de travaux de remédiation, mais aussi stimuler l'engagement et la montée en compétence des acteurs du bâtiment. Néanmoins, malgré ces retours positifs, un constat récurrent subsiste, à savoir qu'il reste très difficile pour les acteurs locaux et les particuliers de passer au-delà de l'étape de la mesure.

Dans le cadre du Plan national d'action radon 2020-2026 et plus particulièrement de l'action « *Information et sensibilisation sur le risque lié au radon et sur la réglementation* » pilotée par la direction générale de la santé (DGS), les services de l'ASNR ont été mandatés pour réaliser un état des lieux des démarches territoriales en cours en France métropolitaine sur la sensibilisation et la gestion du risque radon dans l'habitat.

Une réunion de restitution des résultats de l'étude a été conjointement organisée avec la DGS fin 2024, réunissant l'ensemble des personnes interrogées et les référents radon des ARS¹⁷. Un rapport a été élaboré en 2025 dressant les difficultés, leviers d'action et perspectives pour l'ASNR pour accompagner les démarches territoriales. Ce rapport sera publié en 2026. Les perspectives pour l'ASNR sont d'accompagner les demandes de sensibilisation territoriales, favoriser la mutualisation des expériences et contribuer à la montée en compétence des acteurs de terrain notamment les « opérateurs radon » (associations de consommateurs, de santé environnement, jouant un rôle de facilitateur et d'animateur des campagnes de mesures radon).

Accompagnement des acteurs locaux

Depuis plusieurs années, les services centraux de l'ASNR et les divisions territoriales, à la demande des pouvoirs publics locaux, sont amenés à participer à des campagnes de sensibilisation au risque radon.

Les divisions territoriales sont mobilisées pour réaliser des interventions autant dans le cadre de l'accompagnement des particuliers avec des interventions en réunions publiques, auprès de gestionnaires et propriétaires d'établissements recevant du public, de professionnels du bâtiment, de l'immobiliers, dans le cadre de sensibilisation de services mais également dans le cadre de formations santé environnement ou de prévention et de santé au travail.

L'ASNR au niveau national est, par exemple, sollicitée depuis 2022 par l'ARS des Pyrénées-Atlantiques pour accompagner sa campagne de distribution de kits radon et renforcer la sensibilisation des habitants, via un appui aux CPIE¹⁸. Pour la campagne 2025-2026, l'ASNR a déjà participé à deux webinaires et cinq réunions publiques. Elle restera, avec ses divisions territoriales, mobilisée pour répondre aux sollicitations des ARS, collectivités ou associations, pour des actions de sensibilisation au radon.

4.2.3. Santé (population, travailleurs, médical), santé environnementale

4.2.3.1. Médical

Dans le domaine médical, s'il existe une grande expérience de dialogue et de co-construction avec les autorités de santé¹⁹, les sociétés savantes et les praticiens, l'expérience du dialogue avec les associations

¹⁷ ARS : Agences régionales de santé

¹⁸ CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

¹⁹ Autorités de santé avec lesquelles l'ASNR est en dialogue : direction générale de la santé (DGS), agences régionales de santé (ARS), direction générale de l'offre de soin (DGOS), haute autorité de santé (HAS), agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)...

de patients, ou directement avec les patients et leurs proches, est plus limitée. Ce constat peut s'expliquer par la difficulté à identifier des associations de patients regroupés spécifiquement autour du risque radiologique ou des associations plus généralistes intéressées par le sujet.

Une expérience peut cependant être soulignée avec la co-construction d'une brochure « [Radiographie et scanner : Posons-nous les bonnes questions](#) » signée par de multiples partenaires institutionnels, professionnels du médical et associatifs²⁰. Cette brochure a été conçue comme un outil de dialogue entre patients et professionnels de santé sur les bénéfices et risques liés à un examen d'imagerie utilisant les rayonnements ionisants. Elle a été largement diffusée dans les centres d'information d'hôpitaux, dans des services d'imagerie médicale, auprès de médecins généralistes, pour être distribuée dans les salles d'attente et intégrée dans les bonnes pratiques de dialogue médecin-patient.

Par ailleurs, l'ASNR collabore depuis de nombreuses années avec la Ligue Contre le Cancer et répond aux sollicitations d'associations ou de CLI pour des présentations lors de réunions publiques. De plus, l'accord de collaboration avec l'Institut National du Cancer (INCa) prévoit un volet d'échange sur les aspects de démocratie sanitaire et de dialogue avec la société. Enfin, l'ASNR a pris part à la rédaction de nombreux documents d'information à destination des professionnels de santé et des patients, en collaboration avec plusieurs sociétés savantes²¹.

Enfin, le projet de recherche DOSIPAT (DOsimétrie personnalisée et SImplifiée du 177Lu-PSMA centrée sur le PATient) initié en 2025, intègre un volet de dialogue avec des associations de patients. Des premiers échanges ont déjà eu lieu avec l'ANAMaCaP²² et vont se poursuivre en 2026.

Dans les prochaines années, l'ASNR prendra sa part dans le dialogue multi-partenarial (y compris avec les associations de patients) sur la radioprotection médicale, notamment :

- l'implication d'association de patients, de patients-partenaires ou accompagnateurs, ou de proches, dans des recherches visant à réduire les effets secondaires des traitements par radiothérapie, avec pour objectif à terme de pouvoir développer une recherche participative dans ce domaine ;
- l'identification avec l'INCa des besoins et réponses à des questions types sur les effets des rayonnements ionisants en radiodiagnostic et radiothérapie ;
- renforcer les échanges avec des associations de patients tout en ayant une attention particulière pour les professionnels de santé demandeurs des examens et traitements.

Ainsi, l'ASNR lancera en 2026 des échanges avec des associations de patients sur les consignes à donner à la sortie d'hôpital après un acte de radiothérapie interne vectorisée, à destination des patients comme de leurs proches et accompagnants, en s'appuyant sur les travaux du groupe permanent d'experts en radioprotection (GPRP) de l'ASNR.

Par ailleurs, l'ASNR initiera en 2026 de nouveaux échanges, notamment en organisant un séminaire de partage de connaissances sur l'exposition de la population aux rayonnements liés aux actes de diagnostic médical (à partir du rapport ExpRI²³ par exemple) et les derniers résultats de recherche (EPI-CT sur les scanners pédiatriques²⁴ par exemple).

²⁰ Partenaires de la brochure éditée en 2012 : associations d'aide aux victimes d'accidents médicaux (AVIAM), association française du personnel paramédical d'électroradiologie (AFPPE), association romande de radioprotection (ARRAD), centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire (CEPN), le CHU de Reims, le conseil national de l'ordre des médecins, la HAS, la ligue contre le cancer, Manip Info, société française des physiciens médicaux (SFPM), société française de radiologie (SFR), société française de radiothérapie oncologique (SFRO) et IRSN

²¹ Exemples de bulletins sur la sécurité des patients élaborés avec des sociétés savantes : n°2 [La première séance « à blanc »](#), n°11 [Le patient, partenaire de la sécurité des soins](#)

²² ANAMaCaP : Association Nationale des Malades Atteints du Cancer de la Prostate

²³ Rapport « Exposition de la population française aux rayonnements ionisants liés aux actes de diagnostic » : <https://recherche-expertise.asnr.fr/professionnels-sante/radioprotection-patients/expri-exposition-population-francaise-actes-diagnostic>

²⁴ L'étude EPI-CT est une étude épidémiologique internationale, visant à évaluer le risque d'effets à long terme pour les enfants et les adolescents exposés aux rayonnements ionisants lors d'examens scanners : <https://recherche-expertise.asnr.fr/recherche/etude-epi-ct>

4.2.3.2. Population et travailleurs

Les effets sanitaires potentiels liés aux rayonnements ionisants (faibles doses), difficiles à évaluer, présentent souvent une longue période de latence et demeurent entourés d'importantes incertitudes scientifiques et demeurent un sujet de préoccupation de la société.

Pour répondre aux attentes des CLI sur le sujet de la santé et en particulier des effets des faibles doses, des séminaires et réunions de partage de connaissances ont été organisés avec l'ANCCLI depuis une quinzaine d'années.

Par ailleurs, pour répondre aux questions de plusieurs CLI sur la manière d'appréhender la réalisation d'études de santé autour des installations nucléaires, un guide méthodologique a été co-construit avec l'ANCCLI et l'INVS (désormais Santé Publique France)²⁵.

Plus récemment, la question de la santé des populations autour des sites nucléaires et des travailleurs s'est reposée lors de la concertation sur le 4^{ème} réexamen des réacteurs de 1300 MWe. Ceci montre le besoin de continuer à partager les connaissances et échanger avec la société civile sur ces sujets.

Partage d'information sur l'exposition de la population et des travailleurs et sur les faibles doses

Des bilans de l'exposition de la population française aux rayonnements ionisants (rapport Expop)²⁶ et de la surveillance des expositions professionnelles (rapport ExPro)²⁷ sont régulièrement publiés sur le site de l'ASNR.

Par ailleurs, l'étude Inworks, vaste étude qui analyse les effets des faibles doses de rayonnements ionisants sur les travailleurs du nucléaire en France, Royaume-Uni et Etats-Unis, a été fréquemment citée lors des débats publics « EPR2 » et « Matières et déchets radioactifs : plan 2027-2031 », et a fait l'objet de nombreuses questions (l'étude a été intégrée dans les corpus documentaires des débats). Elle a été présentée, à la demande de la CNDP, lors du débat public « Technocentre : Création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim » en 2024.

Ainsi, l'ASNR propose d'organiser des webinaires de partage de connaissances sur ces sujets : un 1^{er} sur l'exposition de la population aux rayonnements ionisants à la fin du 2^{ème} trimestre 2026 (sur la base du prochain rapport Expop qui sera publié au printemps 2026) ; un 2^{ème} sur les résultats de l'étude Inworks en 2027.

Projets participatifs dédiés

ORRCH-IDEeS : C'est dans l'objectif de répondre à ces questionnements citoyens que le projet « Orientation pluraliste de la recherche sur les risques chroniques – initiatives sur le territoire de Dunkerque pour l'environnement et la santé » (ORRCH-IDEeS), projet de recherche participative multipartenarial (dont fait partie l'ASNR sur le volet impact sanitaire lié aux faibles doses) a vu le jour dans le Dunkerquois (voir [paragraphe 4.3.2.1](#))

OSARIB : Depuis sa création, le Clis de Bure demande qu'un état sanitaire de référence et un suivi épidémiologique soient réalisés autour de Bure afin de pouvoir mesurer, à long terme, l'impact éventuel du futur centre de stockage sur la santé des populations voisines. Un groupe de travail réunissant le Clis, la Préfecture de la Meuse, l'ARS Grand Est, l'ASNR et Santé publique France a ainsi préconisé la mise en place d'un dispositif de surveillance sanitaire avec la création de l'Observatoire Régional de la Santé des riverains (ORS) du projet de Bure (OSaRiB), piloté par Santé publique France et animé par l'ORS Grand Est²⁸. L'observatoire vise à dresser un état de santé des quelque 60 000 habitants vivant dans un rayon de

²⁵ « Santé publique à proximité des installations nucléaires : Comment aborder les questions posées » <https://recherche-expertise.asnr.fr/rapport-dexpertise/guide-methodologique-invs-anccli-irsn-sante-publique-proximite-des-installations>

²⁶ Rapport « Exposition de la population française aux rayonnements ionisants » : <https://recherche-expertise.asnr.fr/savoir-comprendre/sante/exposition-population-francaise-radioactivite>

²⁷ Rapport « Bilan de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants en France » : <https://expro.asnr.fr/rapports>

²⁸ Observatoire Régional de Santé Grand Est : <https://ors-ge.org/>

25 km (étendu à 50 km) et à le comparer à une zone témoin similaire. L'ASNR restera attentive aux suites de ce projet et accompagnera les acteurs en tant que de besoin.

4.2.4. Préparation à la crise (urgence et post-accident)

En situation accidentelle, l'ASNR a pour mission d'apporter une information fiable et transparente auprès du public sur l'évolution de la situation, les risques potentiels et les mesures de protection recommandées. Elle garantit la continuité de cette information tout au long de la gestion de l'accident (pendant les phases d'urgence et post-accidentelle, regroupées sous le terme de crise), conformément aux exigences légales et aux principes de transparence en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Cette mission vient en complément de celles consistant à vérifier le bien-fondé des dispositions prises par l'industriel de l'installation afin de limiter les conséquences de l'accident, d'apporter son conseil au préfet pour les mesures à prendre concernant la protection des populations et d'assurer la fonction d'autorité compétente dans le cadre des conventions internationales.

Au regard du contexte international et géopolitique actuel, il apparaît plus que jamais indispensable de développer largement une culture de radioprotection dans les territoires, mais également d'impliquer la société civile dans la préparation à la crise et à la gestion post-accidentelle.

Les CLI, les élus et les acteurs locaux, riverains des installations nucléaires montrent un intérêt croissant pour la sensibilisation, la préparation et la participation à la gestion de crise. Cette coopération entre décideurs, experts et société civile est cruciale pour maintenir la confiance de la population et l'assurance d'une réponse coordonnée et efficace en cas de crise.

4.2.4.1. Sensibilisation et préparation des acteurs locaux à la crise

Depuis plus de 15 ans, plusieurs actions de sensibilisation et de préparation des acteurs locaux aux situations post-accidentelles ont été menées avec l'ANCCLI et les CLI : développement de l'outil cartographique OPAL proposé à l'ensemble des CLI depuis 2014 ; développement, en lien avec les travaux du CODIRPA, d'un site internet dédié²⁹. Par ailleurs, des projets de recherche sur la crise ont intégré cette dimension sociétale (Confidence, Territoires au niveau européen, Demeterres Mousse en France). En particulier, des ateliers en 2024 ont été organisés avec la CLIN du Blayais et l'ANCCLI avec l'utilisation d'un *serious game* développé par l'ASNR dans le cadre du projet Demeterres Mousse.

Fort de ces expériences, l'ASNR propose de poursuivre les actions de sensibilisation et de préparation des acteurs locaux à la crise. Un échange avec l'ANCCLI et les CLI permettra d'identifier les besoins des acteurs locaux sur l'urgence et le post-accident afin de définir quelles actions territoriales pourraient être menées en commun.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Natech » du PERP Risques, des actions sont engagées avec les acteurs de la Gironde (en particulier avec la CLIN du Blayais, S3PI de la Presqu'île d'Ambes) concernant la gestion d'une crise combinant les risques naturels, technologiques et nucléaires.

4.2.4.2. Échanges avec la société civile en situation accidentelle

Les CLI et associations pourront jouer un rôle important en situation de crise, tant comme sources et relais d'information crédibles, que comme producteurs de mesures environnementales citoyennes. Dans la phase post-accidentelle, les mesures effectuées par les associations et citoyens pourraient utilement compléter les mesures institutionnelles, notamment à des endroits qui ne pourraient pas être mesurés par l'ASNR.

Dans ce cadre, l'ASNR poursuivra les échanges avec ces acteurs pour identifier leurs besoins. Ces échanges pourront se faire avec l'ANCCLI, le réseau de correspondants « environnement » des CLI, mais également des associations (y compris du réseau national de mesures), des contributeurs d'Openradiation et de la mesure citoyenne en général, en vue d'une stratégie de déploiement complémentaire des moyens de mesures.

²⁹ Site internet « Dialoguons ensemble sur le post-accident nucléaire dans les territoires » <https://www.post-accident-nucleaire.fr/>

4.3. UN DIALOGUE CONTINU DE LA CONSTRUCTION DES CONNAISSANCES À LA DÉCISION ET SON CONTRÔLE

4.3.1. Dialogue sur les recherches

4.3.1.1. Écoute des attentes sociétales pour éclairer la construction des stratégies des recherches

L'ASNR propose d'organiser un dialogue avec les parties prenantes sur les orientations de la recherche. Ce dialogue pourrait être organisé en prolongement de journées de présentation des recherches de l'ASNR. Un objectif de ce dialogue sera de recueillir l'expression des attentes des parties prenantes en termes de recherche, par exemple sur les axes de recherche ou sur l'impact attendu de ces recherches.

Il est proposé qu'un séminaire annuel soit organisé sous l'égide du Conseil scientifique, avec l'appui du service dédié au dialogue avec la société, pour recueillir les attentes des parties prenantes en matière de politique scientifique et de recherche. Ces remontées seront tracées et nourriront la stratégie de recherche, sa mise en œuvre et son évaluation. Elles seront présentées lors des points réguliers présentés au collègue.

4.3.1.2. Implication de la société civile dans des études et recherches

Depuis plusieurs années, la société civile est impliquée dans des études et projets de recherche auxquels l'ASNR participe : sur la gestion de crise et le post-accident (projet européens Prepare, Confidence et Territories ; projet français Demeterres Mousse), sur la surveillance de l'environnement (ERS, cf. [paragraphe 4.2.2.1](#)) ou sur l'évaluation des risques environnementaux (MULTIPLEX), et plus récemment, dans le domaine médical (projet de recherche DOSIPAT en cours, cf. [paragraphe 4.2.3.1](#)).

Dans les années à venir, l'ASNR continuera à impliquer la société civile dans des projets de recherche qu'elle mène ou auxquels elle participe.

4.3.1.3. Partage des données et résultats de recherche

L'ASNR conduit une politique de science ouverte. Elle a notamment un objectif de publication de l'intégralité de ses publications scientifiques sur son portail HAL³⁰. L'ASNR s'engage également dans une démarche de publication des bases de données issues de la recherche, sous réserve du respect des droits de partenaires potentiels des projets.

L'ASNR porte par ailleurs des actions de vulgarisation de ses recherches par différents vecteurs : partenariats avec des journaux (notamment « Pour la Science »³¹), des chaînes de radio nationales. D'autres vecteurs seront renforcés : vulgarisation de résultats de la recherche en soutien à certaines publications mises en avant de l'Autorité (publication scientifique, article grand public correspondant, brève sur les réseaux sociaux), vidéos de présentation de projets.

L'ASNR se propose d'organiser une à deux journées annuelles d'information et de partage de ses travaux de recherche : axes de recherche, projets phares, résultats acquis y compris dans leur dimension d'impact pour la société et leur apport dans le process expertise et décision. Ces journées accueilleront les parties prenantes et la presse.

Enfin, l'ASNR présente annuellement la nature et les principaux résultats des programmes de recherche au HCTISN.

³⁰ HAL (acronyme de « Hyper Articles en Ligne ») est l'archive nationale multidisciplinaire choisie par la communauté scientifique et universitaire française pour le partage en libre accès de ses résultats de recherche (<https://hal.science/>). Le portail institutionnel HAL ASNR <https://asnr.hal.science/> permet le dépôt de la production scientifique de l'ASNR (articles scientifiques, communications aux congrès, thèses et rapports institutionnels)

³¹ Retrouver les articles partenaires avec l'ASNR <https://www.pourlascience.fr/auteur/asnr> (depuis 2025) et <https://www.pourlascience.fr/auteur/irsn> (de 2020 à 2024)

4.3.2. Recherches et études participatives

D'abord déclinée dans le domaine de l'expertise, l'implication de la société s'est étendue aux projets de recherche de l'ASNR, notamment sur les risques chroniques liés aux multiples pollutions environnementales sur la santé et les écosystèmes.

4.3.2.1. ORRCH-IDEeS

Face aux préoccupations sociétales croissantes, l'ASNR a souhaité développer des démarches de recherche participative en santé environnementale, visant à mieux comprendre les effets combinés des multi-expositions et à impliquer les populations dans la maîtrise de leurs expositions.

En 2018, l'ASNR a initié, avec l'Ineris et INRAE, un groupe de travail sur l'orientation pluraliste (académiques, institutionnels, associatifs) de la recherche sur les risques chroniques (GT ORRCH) au sein de la plateforme Alliance Sciences-Sociétés (ALLISS). Ce groupe a posé les bases de futures recherches participatives sur les multi-expositions environnementales.

De ces réflexions est né le projet de recherche participative, lauréat de l'appel à projet SAPS de l'ANR³², dénommé ORRCH-IDEeS relatif à la multi-exposition dans un territoire comprenant un tissu industriel dense et avec des acteurs locaux déjà engagés : Dunkerque, sous pilotage territorial de l'Université du Littoral Côte d'Opale et de l'Observatoire Local de Santé, avec la participation active de l'ASNR, de l'Ineris et de l'Institut Écocitoyen.

Ce projet visait à constituer un panel citoyen, à renforcer leurs connaissances et a conduit à co-formuler trois grandes questions de recherche :

- Comment mieux caractériser les multi-expositions, en intégrant les inégalités territoriales ?
- Quels sont leurs impacts sur la santé humaine ?
- Comment les études et expertises sur les pollutions sont-elles produites et perçues localement ?

Les perspectives du projet sont de trouver des opportunités de financement afin de poursuivre les prochaines étapes de la recherche collective à savoir la co-construction et co-production avec des citoyens engagés et non engagés des protocoles de collecte, d'analyse et d'interprétation des résultats et de leur diffusion sur les différents questionnements recensés.

4.3.2.2. OpenRadiation et projets associés

Avec près d'un million cinq cent mille mesures de radioactivité ambiante réalisées, la plate-forme de mesure citoyenne de la radioactivité OpenRadiation <https://www.openradiation.org/> poursuit son développement, et intéresse le monde de la recherche.

Elle est ainsi depuis 2025 utilisée pour une étude épidémiologique « CORALE » (COMposante RadioLogique de l'EXposome) menée par l'Inserm et l'ASNR.

L'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre d'un projet européen visant l'exploitation de cette base de données citoyenne pour l'expertise. Le projet CITHARA qui entend développer des outils d'intelligence artificielle afin d'améliorer la rapidité et la précision des moyens d'analyse et de modélisation en cas d'urgence radiologique ou nucléaire. Dans ce cadre, les mesures citoyennes représentent une source de données précieuses et complémentaires aux données de mesure d'expertise.

Par ailleurs, le projet Cosmic On Air est un projet de science citoyenne qui vise à collecter des mesures de débit de dose effectuées à bord d'avions par le public. La plateforme <https://cosmic-on-air.org/> met à disposition de la communauté scientifique, en open data, des données consolidées des mesures faites par le public en avion, pour l'étude des rayonnements cosmiques et des éruptions solaires.

³² Appel à projet « Science avec et Pour la Société » (SAPS) de l'Agence nationale de la recherche (ANR)

4.3.3. Dialogues de l'expertise à la décision

L'ASNR a identifié au [chapitre 4.1](#) les principaux sujets d'intérêt sociétaux relatifs à des processus de décision sur lesquels elle envisage des actions de dialogue lors des différentes phases de l'instruction et de la prise de décision :

- consultation sur les projets de saisine de l'expertise et des groupes permanents d'experts (GPE) de l'ASNR ;
- dialogue pendant l'instruction d'une manière globale ;
- dialogue technique sur l'expertise (cf. focus ci-après) ;
- participation aux réunions des GPE (en observation et limité à quelques personnes) ;
- accompagnement des consultations sur les projets d'actes (du collège ou de délégués) ou enquêtes publiques ;
- reddition des comptes et retour sur la prise en compte des contributions aux différentes phases.

En particulier, l'ASNR veillera à publier régulièrement une liste prévisionnelle des consultations envisagées sur les installations intéressant les CLI, à améliorer la visibilité des consultations en cours, ainsi qu'à expliciter l'influence de la participation du public sur ses travaux et décisions.

En complément, d'autres sujets locaux suscitent l'intérêt plus spécifiquement des CLI ou associations locales et pourront faire l'objet de dialogue au niveau local (porté principalement par les divisions territoriales). Il s'agit par exemple :

- de l'encadrement des rejets et des prélèvements d'eau : pour ces instructions, l'ASNR propose de généraliser l'information des CLI en amont des consultations sur ces projets de décision, afin d'étudier avec elles leurs besoins d'accompagnement et d'appui pour leur permettre d'anticiper leur contribution ;
- des consultations sur des projets de décisions individuelles : les divisions s'efforceront d'informer les CLI concernées des consultations à venir concernant leur site afin qu'elles puissent s'y préparer ; ces CLI pourront ainsi solliciter l'exploitant et la division pour leur expliciter le dossier et ses enjeux ;
- des événements significatifs : l'ASNR sera attentive aux attentes et besoins des CLI en termes de compréhension de ces événements et au retour d'expérience qui pourra en être retiré (au niveau local comme national, voire international) ;
- des questions liées aux transports.



FOCUS SUR LE DIALOGUE TECHNIQUE SUR L'EXPERTISE

Le dialogue technique sur l'expertise permet :

- de préparer les différentes parties prenantes à la participation aux différentes phases de la décision ;
- d'identifier les principaux enjeux pour chacun des différents acteurs (institutionnels, exploitants, élus, ONG, syndicats...)
- à chacun de s'approprier les éléments techniques du dossier, de se construire sa propre opinion et de participer activement aux débats.

Ce dialogue peut être l'occasion de mettre en évidence des incertitudes et des controverses, le pluralisme des points de vue. Il permet l'émergence de savoirs experts non institutionnels, profanes, territoriaux, d'actions ou d'expériences et de reconnaître leur apport.

Le dialogue technique est un processus de participation qui se déroule au cours de la phase d'expertise effectuée dans le cadre de l'instruction d'un dossier, parfois en amont si cela apparaît pertinent. Il est donc par nature à l'interface entre le processus d'expertise et le processus de décision.

4.3.4. Participation aux inspections

L'ASNR contrôle les activités nucléaires civiles tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains. Son objectif vise, en premier lieu, à s'assurer que tout responsable d'activité nucléaire assume ses obligations en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. L'action de contrôle se concrétise par des décisions, des prescriptions, des inspections de terrain et, le cas échéant, des sanctions.

Dans le cadre de la mission des CLI de suivi des installations, l'ASNR, au travers de ses divisions territoriales, propose déjà à certaines CLI de participer à des inspections en tant qu'observateurs. Aujourd'hui, l'ASNR envisage de généraliser cette pratique à l'ensemble des CLI, en tenant compte de différentes contraintes (nombre limité par an pour un meilleur accompagnement, accord de l'exploitant, aspects radioprotection) et en fonction des thématiques intéressant la CLI. Cela permettra aux CLI de mieux appréhender la mission de contrôle de l'ASNR et d'y contribuer en apportant un regard extérieur sur l'inspection qui restera pilotée par l'inspecteur de l'ASNR.

Un échange aura lieu entre la division territoriale et la CLI pour déterminer les inspections pour lesquelles une observation sera proposée aux membres de la CLI. Un dialogue sera mis en place avec les observateurs de la CLI, en amont, pour les accompagner dans la préparation de l'inspection (réunion d'explication des objectifs, contraintes et enjeux de l'inspection), et en aval pour débriefer et faciliter leur bonne compréhension. Après l'inspection, les membres de la CLI observateurs de l'inspection restitueront ce qu'ils en auront retenu lors d'une réunion de la CLI et les inspecteurs pourront expliciter certains points observés et répondre aux remarques des membres, ce qui participera à une meilleure compréhension de cette mission de l'ASNR et des lettres de suite des inspections.

Par ailleurs, les divisions de l'ASNR poursuivront la transmission des lettres de suite des inspections (qui sont publiées sur le site internet de l'ASNR) aux chargés de mission des CLI concernées en les incitant à les faire suivre à l'ensemble des membres de ces CLI. Sur demande de la CLI, elles pourront présenter en réunion de CLI les points marquants d'inspections et faire une synthèse de certaines inspections marquantes (qui pourra être publiée sur le site de l'ASNR).

Enfin, les divisions restent disponibles pour présenter annuellement l'appréciation de l'ASNR et les éléments marquants du contrôle du site en réunion de CLI (notamment les éléments en lien avec le rapport annuel sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection concernant ce site), mais aussi pour les demandes particulières des CLI.

Pour expliquer la démarche, l'ASNR organisera un webinaire avec l'ANCCLI et les CLI au 4^{ème} trimestre 2026. Cela permettra d'expliquer le processus d'inspection, faciliter la compréhension de la structuration des lettres de suite et le suivi des réponses des exploitants.

4.3.5. Échanges sur des sujets d'actualité

4.3.5.1. Rendez-vous REVES

En complément des dispositifs de dialogue sur les différentes phases d'expertise et d'instruction, il est apparu nécessaire de pouvoir dialoguer régulièrement sur des sujets d'actualités de la sûreté nucléaire qui peuvent susciter des interrogations, voire des controverses.

C'est pourquoi, dans la continuité des actions passées, l'ASNR prévoit de maintenir les « rendez-vous expert de la sûreté » (REVES), en les élargissant afin de couvrir plus largement les missions de l'ASNR ayant trait à l'expertise et au contrôle de la sûreté des installations (hors déchets) et transports.

Ce dispositif consiste à réunir régulièrement des experts de la société civile et des représentants de l'ASNR, pour une discussion technique, directe et spontanée, sur les actualités de la sûreté, tant d'un point de vue de l'expertise que de la réglementation ou du contrôle.

Les membres sont en nombre limité et comportent, d'une part, des experts non institutionnels, associatifs, représentants de CLI et de l'ANCCLI, d'autre part, des représentants de l'ASNR des domaines de l'expertise, de la réglementation et du contrôle, ainsi que du dialogue avec la société.

Un comité de pilotage, composé de quelques représentants de la société civile et de l'ASNR, est chargé de sélectionner les sujets à aborder en réunion, d'élaborer et faire évoluer le cadre des échanges et d'identifier les besoins d'évolution de participation.

4.3.5.2. Jeudi'scute

Afin de répondre aux attentes d'une plus grande proximité exprimées par des membres de CLI, l'ANCCLI et l'ASNR ont mis en place un rendez-vous ouvert aux CLI pour exprimer directement leurs projets, préoccupations et demandes, et partager des informations. Concrètement, le « Jeudi'scute à midi », rendez-vous bi-mensuel d'une heure en visioconférence sur le temps du midi, consiste en un lieu d'écoute, une porte d'entrée pour les CLI, dans l'objectif de créer du lien entre CLI, ANCCLI et ASNR.

4.3.6. Construction pluraliste des politiques publiques

1. Plan national d'action pour la gestion du risque lié au radon (PAR) :

Le PAR 4 (2020-2026) s'inscrit dans la continuité du plan précédant, mais en pointant la nécessité de poursuivre les efforts, notamment sur l'amélioration de la sensibilisation du public. C'est dans ce cadre que les services de l'ASNR ont été mandatés pour réaliser un état des lieux des démarches territoriales en cours en France métropolitaine (voir [paragraphe 4.2.2.2](#)) pour mettre en évidence les difficultés et les leviers d'action sur la sensibilisation et la gestion territoriale du risque radon dans l'habitat privé. Le rapport de cet état des lieux, en cours de publication sur le site de l'ASNR, pourra servir dans le cadre de la construction du nouveau plan.

2. Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique (CODIRPA) :

Depuis 2005, le CODIRPA a pour mission de mener des travaux de réflexion sur la gestion post-accidentelle dans un cadre pluraliste. Il est mis en place et présidé par l'Autorité à la demande du Premier ministre qui en fixe le mandat. Ce comité réunit des services de l'Etat, l'ASNR, des instituts d'expertise, des exploitants d'installations nucléaires, des CLI, l'ANCCLI et le monde associatif. L'ASNR le préside et en assure le secrétariat technique. Il a pour mission de proposer au Gouvernement des recommandations sur la stratégie de gestion des conséquences d'un accident nucléaire. Elles peuvent être reprises dans la planification de crise nationale. Au cours de différents mandats, l'implication des acteurs locaux dans la gestion post-accidentelle a fait l'objet de plusieurs groupes de travail, de l'élaboration de guides et d'un site internet et de plusieurs expérimentations locales. Le prochain mandat, proposé au premier ministre fin janvier 2026, vise à avancer sur le développement d'une culture de radioprotection et une meilleure implication des acteurs locaux dans les réflexions post-accidentelles.

3. Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) :

La Commission de gouvernance du PNGMDR est chargée d'une part de conseiller la maîtrise d'ouvrage sur la préparation et le contenu du plan (sous la forme d'une commission orientation) et, d'autre part, sur le suivi de son exécution (sous la forme du groupe de travail GT PNGMDR). La constitution de cette instance est pluraliste. Le PNGMDR est un document de planification de la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Il est établi et mis à jour par le Gouvernement. Quatre éditions se sont succédé à ce jour. L'ASNR participe aux travaux de cette instance et aux GT associés.

4. Comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains (COFSOH) :

L'ASNR a créé en 2012 le COFSOH afin de faire progresser la réflexion et les travaux concernant la contribution des personnes et des organisations à la sûreté des installations nucléaires et à la protection des travailleurs. Le COFSOH est une instance pluridisciplinaire et pluraliste voulue comme un lieu de partage et de réflexion sur le sujet complexe des facteurs sociaux, organisationnels et humains. Il comprend, outre l'ASNR, des représentants institutionnels, des associations de protection de l'environnement, des personnalités choisies en raison de leurs compétences scientifiques, techniques, économiques ou sociales, des responsables d'activités nucléaires (en particulier les exploitants d'INB), des fédérations

professionnelles des métiers du nucléaire et des organisations syndicales de salariés représentatives. Depuis 2024, le COFSOH est un lieu de valorisation et de partage des travaux réalisés dans le domaine des facteurs organisationnels et humains qui centre ses réflexions autour de cycles thématiques d'un an. Le 1^{er} cycle était consacré à la complexité. Le 2^{ème} est consacré aux mécanismes de production et de gestion des compétences au regard des besoins forts de la filière nucléaire. Le 3^{ème} cycle en 2026 reviendra sur ces 2 thèmes.

4.3.7. Médiation scientifique et diffusion de la culture de la radioprotection

Dans le cadre des missions que lui confie la loi du 21 mai 2024, l'ASNR a pour responsabilité de développer une culture de radioprotection auprès des citoyens.

Pour atteindre cet objectif, elle tisse des relations de proximité avec les territoires en s'appuyant sur ses divisions territoriales, sur l'ANCCLI et le réseau des CLI, les élus ou tous les acteurs locaux pertinents.

Elle sensibilise les publics aux effets des rayonnements ionisants, aux différentes situations d'exposition et aux moyens de se protéger en profitant des actions de développement de la culture du risque et des politiques nationales et territoriales de résilience. Cela se traduit par l'itinérance de son exposition « Radioactivité », des messages de prévention à l'occasion de la Journée européenne du radon, ainsi que l'accueil de stagiaires de 3^e et de 2^{nde}, et la participation à des projets éducatifs tels que « Sciences en classe » ou « Scientifique toi aussi ».

Enfin, elle s'efforce de rendre accessible les informations qu'elle produit, y compris celles issues de son activité de recherche, en les adaptant aux interlocuteurs concernés.

En complément de ces actions d'information, l'ASNR développe également des démarches de dialogue avec la société qui contribuent à renforcer la culture de radioprotection. Elle noue des partenariats avec des associations engagées dans la prévention des risques et la médiation scientifique, comme l'IFFO RME³³ ou Planète Sciences. Elle apporte un appui technique et scientifique à la CNDP pour l'organisation de ses débats. Elle mène des actions de sensibilisation au risque radon dans l'habitat individuel, organise des ateliers ainsi que des rencontres lycéennes annuelles consacrées à la radioprotection, encourage la mesure citoyenne de la radioactivité à travers la plateforme OpenRadiation et travaille sur les thématiques du post-accidentel et de la gestion des déchets nucléaires, en s'appuyant notamment sur des outils de dialogue innovants tels que les *serious games*.

³³ Iffo-RME : Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement <https://www.iffo-rme.fr/>

